

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-210

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise ROTEL chez SIG Image 64210 BIDART et afin de garantir le bon déroulement des travaux de raccordement électrique souterrain 876, rue de Cassel à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux 876, rue de Cassel, et ce, **à partir du lundi 25 septembre 2023 et pour la durée du chantier estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ROTEL SIG Image et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise ROTEL SIG Image et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
ROTEL SIG Image

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 21 septembre 2023
Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 21/09/2023
Le Maire

David CALCOEN

